

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 août 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 100 f) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable et coopération économique internationale :
mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90
en faveur des pays les moins avancés

**État d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence
des Nations Unies sur les pays les moins avancés****Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. État d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	2-18	3
A. Lancement officiel des préparatifs de la Conférence	2	3
B. Consultations avec l'Union européenne et la Commission européenne	3-4	3
C. Réunions préparatoires	5	3
D. Tables rondes portant sur des secteurs et des thèmes bien précis, ou sur certains pays	6	4
E. Mobilisation et coordination des organes, organismes et organisations des Nations Unies	7-9	4
F. Forum consultatif sur les préparatifs de la Conférence	10	4
G. Autres activités connexes menées au niveau régional	11-12	5
H. La société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé	13-14	5

* A/54/150.

I.	Participation aux préparatifs des pays les moins avancés	15–16	5
J.	Préparatifs au niveau des pays	17	6
K.	Activités de plaidoyer et de promotion en faveur de la Conférence	18	6

I. Introduction

1. Dans sa résolution 52/187, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2001, afin d'évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés au niveau des pays; d'examiner la mise en oeuvre des mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges; et d'examiner la possibilité de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive à l'économie mondiale. En outre, l'Assemblée générale a décidé que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) serait l'organe principal chargé de préparer la Conférence. Par sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction et accepté l'offre généreuse de l'Union européenne d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Elle a également décidé de nommer le Secrétaire général de la CNUCED Secrétaire général de la Conférence, et l'a prié d'entreprendre tous les préparatifs nécessaires à la tenue de la Conférence. Par ailleurs, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la Conférence pendant le premier semestre de 2001, pour une durée de sept jours, en un lieu et à une date à déterminer par le Secrétaire général de la Conférence en consultation avec l'Union européenne. Elle a prié le Secrétaire général de la Conférence d'organiser le Comité préparatoire intergouvernemental (en deux parties) et les trois réunions préparatoires au niveau des experts visées à l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution 52/187. Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence. Le présent rapport a été établi comme suite à cette demande.

II. État d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

A. Lancement officiel des préparatifs de la Conférence

2. Afin de lancer les préparatifs de la Conférence, le Secrétaire général de la CNUCED, en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence, a nommé Mme Anna KajUmulo

Tibajuka, Coordonnatrice spéciale pour les pays les moins avancés, Secrétaire exécutive de la Conférence. Ensuite, il a procédé au lancement officiel des préparatifs dans le cadre des premières consultations interinstitutions organisées à cette fin par le Secrétaire du Comité administratif de coordination (CAC) et dans le cadre de la première réunion du Forum consultatif qui s'est tenu le 20 juillet et les 21 et 22 juillet 1999 (voir plus loin, sect. II, E et F).

B. Consultations avec l'Union européenne et la Commission européenne

3. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 53/182 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de la Conférence et l'Union européenne (UE) sont convenus de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à une date se situant entre avril et juin 2001.

4. La Directrice exécutive de la Conférence a abordé avec les représentants de la Commission européenne les questions relatives aux installations et services nécessaires à la Conférence, à l'accord avec le pays hôte, notamment le coût et le budget de la Conférence, ainsi que les activités préparatoires de fond et l'organisation de la Conférence. Elle s'est entretenue avec les responsables du Ministère belge des affaires étrangères et du bureau de liaison des ONG de l'Union européenne à Bruxelles. Elle a également tenu des consultations avec les présidences actuelles et futures du Conseil de l'Union européenne (l'Allemagne, la Finlande et la Suède, qui assumera la présidence du Conseil de l'Union européenne au moment de la Conférence). La Commission européenne a déjà prévenu ses représentants dans les pays les moins avancés qu'ils devaient appuyer les préparatifs au niveau des pays.

C. Réunions préparatoires

5. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 53/182 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence devrait se réunir à Genève en septembre 2000 et en 2001, avant la Conférence, à une date à déterminer. Les dispositions financières et techniques à prendre en vue de la tenue des trois réunions préparatoires au niveau des experts sont en train d'être mises au point.

D. Tables rondes portant sur des secteurs et des thèmes bien précis, ou sur certains pays

6. Au paragraphe 5 de sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de la Conférence d'organiser pendant celle-ci, en consultation avec les États Membres et en coopération avec les organes et organismes compétents, des tables rondes portant sur des secteurs et des thèmes bien précis ou, au besoin, sur certains pays, afin de contribuer aux travaux de la Conférence. Un échange préliminaire de vues sur l'organisation de ces réunions a eu lieu au cours de la première consultation interinstitutions et de la réunion du Forum consultatif susmentionné. La question est encore à l'étude.

E. Mobilisation et coordination des organes, organismes et organisations des Nations Unies

7. Au paragraphe 6 de sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a invité le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale à relier les futures tables rondes et réunions des groupes consultatifs aux préparatifs de la Conférence, et à veiller à ce qu'elles apportent des contributions concrètes à cette dernière. Le Secrétaire général de la Conférence a entamé des consultations avec l'Administrateur du PNUD et le Président de la Banque mondiale afin que cette décision ait des conséquences pratiques au niveau des pays.

8. Au paragraphe 7 de sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a prié l'Administrateur du PNUD de veiller, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe des Nations Unies pour le développement, à ce que les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays dans les pays les moins avancés participent pleinement aux préparatifs de la Conférence. L'Administrateur a donc pris les mesures nécessaires pour mobiliser pleinement les coordonnateurs résidents et les équipes de pays à l'appui des préparatifs au niveau des pays.

9. Au paragraphe 8 de sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de convoquer, en consultation avec le Secrétaire général de la Conférence, une réunion interinstitutions en vue de garantir la mobilisation et la coordination totales de tous les organes, organisations et organismes compétents des Nations Unies, ainsi que d'autres institutions intéressées, aux fins des préparatifs et du suivi de la Conférence. La première consultation interinstitutions a fait le point des préparatifs de la Conférence, procédé à un échange de vues

sur les questions de fond qui seront abordées au cours de la Conférence, et examiné la contribution des organes, organisations et organismes des Nations Unies à la Conférence et à ses préparatifs. Les organisations et les institutions, en particulier le PNUD et la Banque mondiale, se sont déclarées disposées à appuyer les préparatifs au niveau des pays. Il a été convenu que la deuxième consultation interinstitutions se tiendrait au cours du dernier trimestre de 1999.

F. Forum consultatif sur les préparatifs de la Conférence

10. Le Secrétaire général de la Conférence a convoqué, à Genève, le 21 et le 22 juillet 1999, la première réunion du Forum consultatif sur les préparatifs de la Conférence. Le Forum a pour objectif principal de favoriser l'interaction et la recherche d'un consensus entre le système des Nations Unies et les autres parties prenantes, grâce à des débats et des échanges de vues sur le cadre théorique des objectifs de la Conférence, ainsi que sur les préparatifs intergouvernementaux. Le Forum réunit des représentants des pays les moins avancés, de la présidence du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne (hôte de la Conférence), des partenaires dans le contexte des activités du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce adopté par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) lors de la Réunion de haut niveau en faveur des pays les moins avancés qui s'est tenue en octobre 1997 (Centre du commerce international, Fonds monétaire international, PNUD, Banque mondiale, OMC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, le Comité des politiques de développement, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE), représentant les donateurs, la Chambre de commerce internationale, représentant le secteur privé, et des représentants d'ONG à sélectionner en consultation avec le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales. Les participants à la réunion ont insisté sur l'importance que des préparatifs complets au niveau des pays revêtaient pour la Conférence, les pays les moins avancés ayant un rôle central à jouer dans ce processus. L'accent a été mis sur la nécessité de faire participer la société civile, notamment les ONG, ainsi que le secteur privé aux niveaux national et international. Les participants ont procédé à un échange de vues sur les aspects de la Conférence ayant trait à l'organisation et à l'examen des questions de fond. Ils ont rappelé qu'il

importait que la Conférence ait des résultats pratiques, tangibles, mesurables et concrets, et qu'il fallait également relier les préparatifs aux autres grandes conférences/manifestations à venir, notamment la troisième Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle, la dixième session de la CNUCED, l'Assemblée du millénaire et la Conférence sur le financement du développement.

G. Autres activités connexes menées au niveau régional

11. À la trente-troisième session de la CEA/vingt-quatrième réunion de la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification, et à la septième session des ministres africains des finances, tenues conjointement du 6 au 8 mai 1999 à Addis-Abeba, la résolution 834 (XXXIII) relative à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a été adoptée. Dans la résolution, le Secrétaire exécutif de la CEA était prié d'aider les pays d'Afrique les moins avancés à préparer la Conférence aux niveaux national, régional et mondial.

12. La CESAP a commencé les préparatifs pour l'examen final des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action aux niveaux national, régional et international. Au cours de l'examen, les obstacles qui entravent l'application du Programme d'action seront identifiés, et des recommandations seront faites visant à appuyer les efforts déployés par les pays les moins avancés. La Commission réalisera des études sous-régionales qui traiteront du financement du développement, des questions sociales, du commerce extérieur et de l'infrastructure économique dans les pays les moins avancés de la sous-région. Au cours de sa cinquième session, qui aura lieu au début de 2001, l'organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral examinera les conclusions et les recommandations qui se dégageront de ces études. Les résultats de ces examens régionaux seront soumis au Comité préparatoire intergouvernemental et, ensuite, à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

H. La société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé

13. Au paragraphe 9 de sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général de la Conférence à prendre des dispositions, en consultation avec les États

Membres, pour faciliter la participation de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé, aux préparatifs de la Conférence et à ses travaux. Le représentant du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales ainsi que les représentants de la Chambre de commerce international ont été invités à la première réunion du Forum consultatif sur les préparatifs de la Conférence. Le Secrétaire général de la Conférence poursuivra ses consultations avec les États Membres, le Service de liaison et la Chambre de commerce internationale sur la portée et la nature du rôle de la société civile, notamment les ONG et le secteur privé, dans les préparatifs et les travaux de la Conférence.

14. Le Secrétaire exécutif de la Conférence s'est entretenu avec le Secrétaire exécutif du Comité de liaison des ONG pour le développement auprès de l'Union européenne du rôle des ONG dans les préparatifs de la Conférence et de la coopération entre les ONG de l'Union européenne et le secrétariat de la Conférence.

I. Participation aux préparatifs des pays les moins avancés

15. Au paragraphe 10 de sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a décidé de financer la participation de deux représentants du gouvernement de chacun des pays les moins avancés aux réunions du Comité préparatoire intergouvernemental et à celles de la Conférence proprement dite, au moyen de ressources extrabudgétaires et, si celles-ci se révélaient insuffisantes, d'envisager toutes les autres possibilités. Le Secrétaire général de la Conférence a donc pris des initiatives en vue de mobiliser des ressources extrabudgétaires à cette fin en examinant avec l'Union européenne les incidences budgétaires de la Conférence. Il a également lancé un appel aux partenaires de développement des pays les moins avancés pour qu'ils fournissent un appui financier aux préparatifs de la Conférence, notamment à la participation des représentants de ces pays aux réunions préparatoires et à la Conférence.

16. Conformément au mandat de la Conférence, à savoir, la formulation de politiques et de mesures nationales et internationales en faveur du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive dans l'économie mondiale, les conseillers principaux des ministres du commerce des pays les moins avancés ont participé du 21 au 25 juin 1999 à un atelier de coordination, qui s'est tenu à Sun City (Afrique du Sud) pour préparer la troisième Conférence ministérielle de l'OMC. L'atelier était parrainé par le Gouvernement sud-africain, la CNUCED et le PNUD. Les participants ont adopté un communiqué, des conclusions et

des propositions en vue d'un nouveau plan d'action global visant à intégrer les pays les moins avancés dans l'économie mondiale. Le rapport sur les résultats de la réunion a été présenté par le Bangladesh lors des préparatifs de la troisième Conférence de l'OMC, et a été publié par l'OMC sous la cote WT/GC/W/251. Il a été également décidé au cours de la réunion que ses résultats seraient également présentés lors des préparatifs de la dixième session de la CNUCED et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi qu'aux deux conférences. Les participants à la réunion ont également adopté une résolution sur la Conférence, dans laquelle le Secrétaire général de la CNUCED a été prié, en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence, et en coopération avec les organisations internationales et régionales, de tenir compte, au cours des préparatifs de fond de la Conférence, des propositions pour un nouveau plan d'action global. Les partenaires de développement, bilatéraux et multilatéraux, des pays les moins avancés ont été priés de fournir des ressources financières et techniques adéquates au secrétariat de la Conférence afin de garantir l'efficacité des préparatifs. L'importance de préparatifs complets et participatifs au niveau des pays a été soulignée, et l'Administrateur du PNUD a été prié de veiller à ce que les coordonnateurs résidents des Nations Unies participent pleinement aux préparatifs de la Conférence au niveau des pays.

J. Préparatifs au niveau des pays

17. Quand il a lancé les préparatifs de la Conférence, le Secrétaire général a souligné l'importance de préparatifs complets et participatifs au niveau des pays, auxquels participeraient les départements interministériels, la société civile, le secteur privé et les représentants des collectivités locales. Une telle approche devait donner lieu à l'élaboration, au niveau national, d'un programme d'action global qui tienne compte des intérêts légitimes de chacun des pays les moins avancés. Ces programmes serviront de base à la formulation d'un programme d'action mondial général devant être adopté par la Conférence. Le Secrétaire général de la Conférence a adressé une note verbale aux gouvernements des pays les moins avancés les invitant à commencer les préparatifs au niveau des pays. Il leur a fait savoir qu'afin de faciliter ce processus, des représentants du Secrétaire exécutif de la Conférence se mettront en rapport avec les autorités compétentes des pays les moins avancés afin d'ouvrir le débat sur les préparatifs au niveau des pays.

K. Activités de plaidoyer et de promotion en faveur de la Conférence

18. Au paragraphe 11 de sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires, avec l'aide des organisations et organes concernés du système des Nations Unies, notamment le Département de l'information du Secrétariat, afin d'intensifier leurs activités d'information et les autres initiatives voulues afin de mieux sensibiliser le public à la Conférence, à ses objectifs et à son importance. Le secrétariat de la Conférence a entamé le dialogue avec le Département de l'information sur l'élaboration d'une stratégie d'information et sur un programme de travail commun durant les préparatifs de la Conférence.